

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne

**Décision n° 14203 du 3 juillet 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Bourgogne**

NOR : INTJ1512184S

Le commandant par suppléance de la région de gendarmerie de Bourgogne, commandant par suppléance du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 27757 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424072S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2015 :

Platarets, Jonathan	Nigend : 203 676	Numéro de livret de solde : 8 059 076
Herbiet, Éric	Nigend : 160 643	Numéro de livret de solde : 8 017 643

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2015 :

Benicourt, Sébastien	Nigend : 191 508	Numéro de livret de solde : 8 050 212
Magnien, Jean-Christophe	Nigend : 147 746	Numéro de livret de solde : 8 005 962

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2015 :

Ceccaldi, Nicolas	Nigend : 194 818	Numéro de livret de solde : 8 053 978
Barthe, Maxence	Nigend : 246 378	Numéro de livret de solde : 8 089 075
Colson, Jean-Pierre	Nigend : 311 363	Numéro de livret de solde : 8 092 276
Braulio, Julien	Nigend : 300 872	Numéro de livret de solde : 8 090 033

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juillet 2015.

*Le colonel, commandant par suppléance
la région de gendarmerie de Bourgogne,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,*
P. BIHAN-POUDEC